

Flash Info CHAMPNEUVILLE

13/10/2012 : LE JOUR DE LA NUIT A CHAMPNEUVILLE.

Le Jour de la Nuit, ça se poursuit ! Avec l'espoir de retrouver les conditions météorologiques exceptionnelles de 2011 ! Comme en 2011, en partenariat avec le comité des fêtes de Champneuvville, l'office de Tourisme de Bras, le CPIE de Bonzée et l'Association Sammielloise d'Astronomie, **le 13 Octobre prochain, rendez-vous à partir de 20 h 30 devant la mairie : Observation des étoiles, balades nocturnes et bruit de la nuit. Placé sous l'égide de l'année internationale de l'énergie durable pour tous et de la chauve-souris, « LE JOUR DE LA NUIT NOIRE »** est une manifestation nationale d'observation du ciel étoilé, de sensibilisation à la pollution lumineuse et d'initiation à la protection de la biodiversité nocturne. Consulter le site : [en cliquant ici.](#)

01/12/2012 : CHAMPNEUVILLE CONCERT – MJC.

Concert à 20h30 à Champneuvville : **Isbells** (Belgique) – Folk
Renseignement à la MJC du Verdunois
(2 place André Maginot, 55430 Belleville sur Meuse, 03 29 84 43 47, www.mjcduverdunois.fr)

Ci-dessous, 3 adresses de partenaires qui se donnent sans compter pour animer notre territoire : à consulter sans modération

Pour la culture, les spectacles et le sport

Renseignement à la MJC du Verdunois
(2 place André Maginot, 55430 Belleville sur Meuse, 03 29 84 43 47, www.mjcduverdunois.fr)

Pour les informations touristiques de notre territoire

www.tourisme-pays-verdunois.eu

TEL : 03 29 85 41 52 ou 06 43 23 91 01

acceuil@tourisme-pays-verdunois.eu

ou <http://animation-pays-verdunois.jimdo.com/avril/>

VIDÉOS ! <http://urls.fr/1wj> PHOTOS ! <http://urls.fr/1wi> FACEBOOK !

<http://urls.fr/1wl> TWITTER ! <http://urls.fr/1wk>



Pour recevoir la lettre Mail de la CODECOM de Charny

www.codecom-charny.fr

E-mail : communication@codecom-charny.fr

TEL : 03.29.84.33.44



Réhabilitation-Extension éco-citoyenne
mairie et salle multifonctions
Commune de CHAMPNEUVILLE - 55100

Maître d'ouvrage
Communes CHAMPNEUVILLE - 55100
Tel. 03 29 85 87 38

N° PC 055 099 11 A0001
délivré le 11 juillet par la mairie de CHAMPNEUVILLE
surface hors oeuvre nette créée : 58m²

Coût de l'opération : 451 843 € HT

CHAMPNEUVILLE
Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Lorraine
EUROPE
WOËVRE - CÔTES DE MEUSE
FONDATION PATRIMOINE
la Nef société coopérative de finances solidaires
Meuse Energies Nouvelles
meuse
edf
GIP objectif meuse
Architecte
Agnès RIES
21 rue Voltaire
55000 BAR LE DUC
T. 03 29 76 30 20
F. 03 29 77 13 63

**Bientôt la fin
des travaux !**



Mise en pratique du développement durable sur un territoire Meusien.



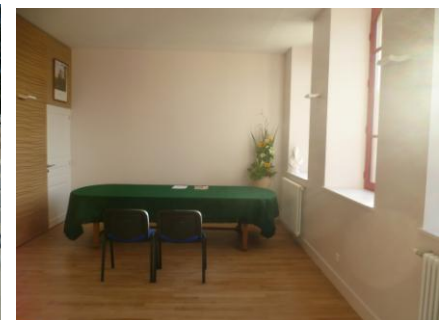
Vous avez été un certain nombre, durant la fête du 15 août, à reconnaître la qualité des travaux de rénovation de notre mairie et de la future salle multifonctions. L'exemplarité de ce projet innovant est de plus en plus reconnu au-delà de notre commune voire au niveau régional ou national ! Ce qui nous a permis de trouver un financement à la hauteur du défi relevé !

Après la prise en compte des avenants et le retour des dernières subventions, le montant des dépenses s'élève à 513 601 € pour un total des subventions (sans le montant des aides privées et de la souscription) de 408368 € à savoir :

ETAT-DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux)	: 68 857 €
CODECOM de Charny	: 8 000 €
Réserve Parlementaire (G Longuet)	: 7 500 €
GIP Objectif Meuse	: 128 918 €
REGION LORRAINE	: 65 000 €
Fondation du Patrimoine	: 5 000 €
EUROPE (FEDER)	: 125 093 €

Débutés en novembre 2011, les travaux devraient se terminer en octobre 2012. Le dernier test d'étanchéité à l'air du bâtiment doit être réalisé le 01 octobre 2012, la pré-réception des travaux le 08 octobre 2012 et la réception définitive pour la fin du mois.

.....à bientôt pour fêter la ré-ouverture de la mairie et de salle ...





ECHOS DE LA CODECOM DE CHARNY

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) ET DU TRI SELECTIF.

CE QUI VA CHANGER

Un **nouveau marché de collecte et de traitement des déchets ménagers** vient d'être attribué par la Communauté de Communes de Charny, à la Société SITA DECTRA, pour une période de 5 ans, qui prendra fin le 30 juin 2017.

Au cours de cette période et conformément au vote des Conseillers Communautaires en date du 19 mars 2012, des modifications vont être apportées aux prestations délivrées par l'opérateur, avec comme principal objectif l'optimisation du service afin d'en mieux maîtriser les coûts, et avec la **volonté de limiter - voire réduire - les dépenses afférentes pour la collectivité, comme pour les foyers.** C'est ainsi que le tableau de bord pour la mise en place de la **Tarifification Incitative (TI)** proposé par les Membres de la Commission Environnement de la Codecom de Charny (voir ci-dessous) a été validé par le Conseil Communautaire.

Cette "feuille de route" fixe les étapes qui jalonnent l'avancement de la démarche.

Elle comprend **4 périodes** au cours desquelles seront progressivement mises en oeuvre les options voulues par la Collectivité, et seront enclenchées les réflexions, notamment sur le mode de financement du service des O.M.

La population sera consultée, au cours de **réunions publiques d'information** et sera invitée à formuler toute observation ou présenter toute proposition visant à améliorer la qualité du service à moindre coût.

- **1ère période : du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012**

- **maintien provisoire des fréquences de collecte** du contrat précédent, à savoir:

- * sur l'agglomération bellevilloise : collecte des OMR 2 fois par semaine et collecte des sacs du tri sélectif au cours de ces mêmes collectes, en alternant le ramassage des sacs bleus le mardi, et le ramassage des sacs jaune le vendredi.

- * sur les communes rurales de la Codecom : collecte des OMR 1 fois par semaine et collecte du sélectif alternée (1 semaine les emballages ou corps creux, et la semaine suivante les journaux, revues, cartons, ou corps plats.

- pendant cette même période débiteront les **réunions publiques d'information** sur la mise en place de la tarification incitative "à la levée".

- il sera également procédé à une **enquête "usagers"** et à la **préparation du fichier "foyers"**, en visitant chaque domicile, en collaboration avec le prestataire.

- un règlement de collecte sera rédigé en vue de sa validation par le Conseil Communautaire.

- **2^e période : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013**

- **modification de la fréquence de collecte OMR**, qui sera uniformisée et réduite à un seul ramassage hebdomadaire sur l'ensemble du territoire de la codecom.
- **modification du conditionnement du sélectif**, qui sera collecté en mélange (corps plats avec corps creux, dans un nouveau sac translucide spécifique), une fois par semaine également, au cours de la collecte des OMR.
- poursuite des réunions publiques et de la rencontre des usagers à l'occasion de la constitution du fichier "foyers".
- à partir du 2^e semestre 2013, **distribution à domicile de nouveau bacs** munis d'une puce électronique et d'une serrure.

- **3^e période : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014**

- **mise en place de la tarification incitative "à la levée"**, c'est à dire avec comptage du nombre de levée par foyer (voir article ci-après).
- établissement de factures semestrielles "informatives" destinées à la sensibilisation des foyers sur les bonnes pratiques à adopter (cette période est habituellement qualifiée de "**facturation à blanc**").
- durant l'année 2014, engagement par la Collectivité d'une réflexion sur l'éventuelle substitution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) actuelle, par une Redevance sur l'Enlèvement des OM (REOM) comportant une part fixe à laquelle s'ajoutera une part variable dépendant, pour chaque foyer du nombre de présentations de son bac à la collecte.

- **4^e période : du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2017**

- **facturation effective à chaque foyer** de sa part fixe et de sa part variable selon le mode de recouvrement (TEOM ou REOM) qui aura été retenu par les représentants de la Collectivité.
- cette facturation sera effectuée **chaque semestre**.
- la décision de maintien de la taxe ou d'adoption d'une redevance interviendra au plus tard fin 2015.

La tarification Incitative pour réduire la production de déchets est une exigence du Grenelle de l'Environnement. Elle se matérialisera, avec l'apparition de nouveaux bacs à ordures, de capacités adaptées au nombre de personnes par foyer.

Ces bacs seront dotés d'une puce électronique qui enregistrera le nombre de fois où le bac sera levé pour être vidé dans le camion de collecte. Les anciens bacs seront repris par le prestataire du marché de collecte et ne devront plus être utilisés.

La nouvelle facturation, payable chaque semestre, comprendra une part forfaitaire destinée à couvrir les frais de fonctionnement du service et une part variable calculée sur le nombre de levées.

En clair, moins les bacs seront sortis, moins il y aura de levées, et moins élevée sera la facture.